



Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants

P-PG/MinConf (2018) 6 final
28 novembre 2018

« La déclaration de Stavanger » adoptée lors de la 17e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou

Les ministres participants à la 17e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou à Stavanger, Norvège, les 27 et 28 novembre 2018, font la déclaration suivante :

Le Groupe Pompidou est un pont important entre les pays de l'Europe au sens large et au-delà, prouvant ainsi sa valeur ajoutée en tant qu'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe.

Nous réaffirmons notre soutien au Groupe qui :

- met l'accent sur les droits de l'Homme en tant que pierre angulaire de la politique en matière de drogues, conformément à la mission principale du Conseil de l'Europe,
- apporte une valeur ajoutée grâce à l'innovation, à la mise en œuvre de solutions opérationnelles, à des approches proactives et à une coopération intersectorielle ;
- constitue un mécanisme paneuropéen unique de coopération intergouvernementale dans le domaine des politiques en matière de drogues ;
- relie la recherche, la conception et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues;
- contribue à éclairer les choix des décideurs politiques en promouvant des réponses efficaces et cohérentes aux enjeux liés aux drogues;
- a prouvé sa souplesse et sa capacité à réagir en temps opportun et de façon adéquate aux nouveaux défis et changements ;
- joue un rôle important dans le domaine de la politique internationale en matière de drogues et promeut l'interaction entre les organisations européennes et internationales qui prennent part à cette politique;
- reconnaît l'importance du rôle et la participation de la société civile dans les processus démocratiques liés aux politiques de drogues;
- a accueilli trois nouveaux membres (Bosnie-Herzégovine en 2015, Monaco en 2016 et le Mexique en 2017), ce qui porte le nombre total d'États membres à 39.

Nous félicitons le Groupe Pompidou, sous la présidence de la Norvège et la vice-présidence de l'Italie, pour les résultats obtenus dans le cadre de son programme de travail 2015-2018 et nous approuvons les documents adoptés par les correspondants permanents du Groupe Pompidou :

- Déclaration sur la nécessité d'intégrer les droits de l'Homme dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques en matière de drogues
- Document d'orientation sur l'interaction entre le gouvernement et la société civile sur les questions liées à la politique en matière de drogues : principes, voies et moyens, opportunités et défis
- Déclaration sur les coûts et les effets indirects des politiques en matière de drogues,

et nous prenons note de la

- Déclaration sur l'accès aux médicaments opioïdes agonistes pour le traitement du syndrome de dépendance aux opioïdes.

Nous reconnaissons la pertinence et les résultats concrets des activités permanentes et ad hoc du Groupe Pompidou, comme la Formation de haut niveau sur les politiques en matière de drogues, le dialogue et la coopération entre autorités aéroportuaires, policières et douanières (Groupe Aéroports), le Réseau international sur le contrôle des précurseurs, le travail des plates-formes régionales, telles que le réseau MedNET et la coopération Europe du Sud-Est, les divers travaux liés aux questions de genre, ainsi que les déclarations faites lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des

Nations Unies de 2016 sur le problème mondial de la drogue, lors de la Commission des stupéfiants et dans le cadre d'autres initiatives pour accroître la visibilité et l'influence du Groupe Pompidou et repérer les synergies entre les organisations régionales et internationales ;

Nous sommes préoccupés par :

- le fait que la disponibilité et la consommation de drogues restent élevées, provoquant de nombreux décès, malgré l'importance des efforts faits pour traiter du problème des drogues;
- les défis posés par, d'une part, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et, d'autre part, les nouvelles substances psychoactives et les nouveaux modes de distribution, qui influent considérablement sur les mesures de réduction de la demande et de l'offre dans le cadre des politiques en matière de drogues;
- les défis mondiaux causés par la guerre, les conflits, le terrorisme et l'instabilité économique/financière;
- le risque que des attitudes discriminatoires et stigmatisantes à l'égard des personnes dépendantes puissent compromettre la réduction des risques et des dommages, la prise en charge, le traitement, la réinsertion sociale et la capacité de rétablissement.

Nous rappelons les obligations qui incombent aux États en vertu des conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe de protéger les droits et les libertés fondamentaux, en particulier le droit à la vie et à la dignité humaine, le droit à la protection de la santé, l'interdiction de toute forme de discrimination, ainsi que le droit des enfants d'être protégés de l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychoactives ;

Nous nous félicitons des dispositions du document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon lesquelles le problème mondial de la drogue nécessite une réponse globale et équilibrée alliant d'une part les politiques en matière de réduction de la demande, de prévention et de santé, et, d'autre part la lutte contre l'offre, dans le plein respect des droits fondamentaux de l'Homme. En conséquence, il serait pertinent d'envisager d'adapter l'intitulé de la résolution fondatrice du Groupe Pompidou qui est actuellement : « Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants » afin de mieux refléter les évolutions récentes en matière de politiques de drogues, et d'engager ensuite une réflexion plus large sur le mandat, le mode de fonctionnement, les méthodes de travail du groupe.

Nous réaffirmons :

- notre engagement à faire en sorte que les politiques en matière de drogues soient pleinement respectueuses des droits de l'Homme, soulignant ainsi l'importance du rôle du Conseil de l'Europe dans ce domaine ;
- notre intention de poursuivre la consolidation du rôle de pont joué par le Groupe Pompidou entre les pays européens, leurs voisins et au-delà, en particulier dans les pays de la rive sud de la Méditerranée et dans les pays du sud-est et de l'est de l'Europe ;
- notre détermination à apporter une valeur ajoutée et une complémentarité aux efforts internationaux en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue par la coopération et l'action concertée avec d'autres organisations européennes et internationales.

Nous encourageons les gouvernements :

- à poursuivre le développement des politiques en matière de drogues avec une approche fondée sur les droits de l'Homme, la santé publique et la connaissance scientifique, ce qui comprend les mesures visant à prévenir les risques associés à l'usage de substances psychoactives, ainsi que les initiatives et les mesures visant à minimiser les effets adverses des conséquences sociales et de santé publique de l'abus de drogues ;
- à œuvrer activement en faveur de l'abolition de la peine de mort en tous lieux et en toutes circonstances et à condamner les exécutions extra judiciaires;
- à contribuer à et adopter un langage neutre et non-stigmatisant ;
- à intensifier une coopération et un dialogue constructifs avec les acteurs de la société civile, y compris avec les représentants de personnes qui utilisent des drogues;
- à garantir une large couverture, accessibilité et qualité de services essentiels pour tous, ainsi que l'accès et la disponibilité de médicaments contrôlés à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement ;
- à intégrer une perspective de genre dans la conception et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues ;

- à mettre l'accent sur la santé publique et l'importance de la prévention des addictions sur des bases scientifiques;
- à consolider et renforcer leurs efforts pour réagir efficacement face à l'émergence de nouvelles substances psychoactives et au fentanyl ;
- à poursuivre la coopération internationale pour un contrôle efficace des précurseurs et une prévention efficace du détournement de précurseurs ;
- à accroître l'efficacité des efforts internationaux visant à prévenir le trafic de drogues illicites grâce à une coopération accrue entre les différents secteurs des services répressifs, comprenant la police, les douanes et les organismes de contrôle aux frontières, ainsi que d'autres secteurs pertinents, dans le plein respect des droits de l'Homme ;
- à continuer de promouvoir la participation aux réseaux, aux initiatives conjointes et à la formation professionnelle en tant que formes significatives et pratiques de coopération internationale, comme en témoignent les activités du Groupe Pompidou telles que le Groupe Aéroports, le Réseau international sur le contrôle des précurseurs, MedNET et la Formation de haut niveau sur les politiques en matière de drogues ;
- à contribuer activement à une collaboration étroite entre les États et les organisations internationales et régionales concernés, ainsi qu'à un dialogue constructif avec les nombreuses ONG travaillant dans ce domaine ;
- à mettre en œuvre les recommandations du document final de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, adopté en 2016, qui reflète le consensus le plus récent en tant qu'évènement majeur pour la communauté internationale dans ses efforts pour répondre de façon efficace au problème mondial des drogues;
- à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en promouvant une approche globale en matière de drogues, en tant qu'efforts complémentaires se renforçant mutuellement pour atteindre les objectifs de développement durable pertinents pour traiter efficacement du problème des drogues.

Nous chargeons le Groupe Pompidou de :

- concentrer ses activités autour du Programme de travail 2019-2022 que nous avons adopté aujourd'hui et autour des trois priorités thématiques du programme (la bonne gouvernance, le développement de la politique internationale en matière de drogues et les nouveaux défis) visant à :
- veiller à la mise en œuvre et au respect des droits de l'Homme dans tous les aspects des politiques en matière de drogues ;
- soutenir les États membres dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de drogues en recourant à une approche équilibrée et fondées sur des preuves, respectueuses des droits de l'Homme, protégeant la santé publique, la sécurité et la santé des individus, des familles, des membres vulnérables de la société, des communautés et de la société dans son ensemble ;
- promouvoir des politiques qui prennent en compte l'importance du genre et de l'âge, et des politiques qui s'attaquent aux nouveaux défis de la politique en matière de drogues ;
- explorer les liens entre les dépendances liées aux nouvelles technologies de communication, telles que le jeu en ligne ;
- poursuivre le renforcement des capacités pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques en matière de drogue efficaces et fondées sur des preuves;
- développer encore la participation de la société civile et promouvoir une coopération active entre le secteur gouvernemental et le secteur non gouvernemental ;
- faciliter le débat lors des sessions annuelles de la Commission des stupéfiants et d'autres processus internationaux et régionaux pertinents, comme les Objectifs de développement durable.

Nous invitons le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans un premier temps d'envisager de modifier l'intitulé de la Résolution (80) 2 qui deviendrait « Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe pour répondre au problème mondial des drogues - Groupe Pompidou » ;

Nous chargeons nos correspondants permanents d'initier un processus visant à revoir le mandat, le fonctionnement et les méthodes de travail du Groupe, en vue de l'éventuelle adoption d'une résolution statutaire révisée par le Comité des ministres à l'occasion du 50e Anniversaire de la création du groupe, qui sera célébré en 2021. Nous prenons note de la préparation d'un rapport à venir du Conseil de l'Europe sur « Politique de drogues et droits de l'Homme en Europe, une étude de référence », qui pourrait constituer un apport utile pour ce processus.

Nous nous engageons à soutenir le programme de travail 2019-2022 intitulé « *Des politiques en matière de drogues respectueuses des droits de l'Homme et viables* ». Pour assurer une mise en œuvre efficace du programme de travail, nous nous engageons à participer activement aux activités du Groupe Pompidou et à utiliser au mieux les réalisations et les résultats du Groupe afin de créer un impact significatif sur la société.